

**ACCORD GENERAL SUR LE
COMMERCE DES SERVICES**

RESTRICTED
S/IGFS/1
7 novembre 1994

(94-2344)

Groupe intérimaire des services financiers

NOTE SUR LA REUNION DU 12 OCTOBRE 1994

1. La première réunion du Groupe intérimaire des services financiers a été présidée par M. Frank Swedlove (Canada). Les débats ont suivi l'ordre du jour de la réunion contenu dans l'aérogramme PC/AIR/30.
2. Le Président a d'abord rappelé qu'à l'origine de la création du Groupe, il y avait la Décision ministérielle sur les services financiers qui prévoyait ce qui suit: premièrement, six mois après l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, tout Membre serait libre d'améliorer, de modifier ou de retirer en totalité ou en partie les engagements inscrits sur sa Liste concernant les services financiers; et deuxièmement, pendant cette période de six mois, les exemptions de l'obligation NPF qui étaient subordonnées au niveau des engagements pris par les autres participants ne seraient pas appliquées; à la fin de cette période, les Membres devraient avoir mis définitivement au point leur position concernant les exemptions de l'obligation NPF.
3. La Décision ministérielle adoptée à l'issue du Cycle d'Uruguay ne prévoyait pas elle-même la création d'un groupe de négociation sur les services financiers, à la différence de ce qui avait été fait pour les services de transport maritime, les télécommunications de base et le mouvement des personnes physiques, pour lesquels des groupes de négociation, prévus par les décisions respectives, devaient faire rapport périodiquement sur l'avancement des négociations. Dans le cas des services financiers, une fonction de supervision était assignée au Comité du commerce des services financiers, qui était invité à suivre les progrès de toutes négociations engagées en vertu de la Décision ministérielle et de faire rapport au Conseil du commerce des services au plus tard quatre mois après l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC.
4. Toutefois, après la réunion de Marrakech, il était devenu évident que de nombreux participants souhaitaient suivre et rendre plus transparentes les négociations dans le domaine des services financiers qui étaient soit en cours soit prévues. A la suite d'échanges de vues informels portant sur la création d'une enceinte où des discussions multilatérales pourraient être consacrées aux services financiers pendant la période précédant l'entrée en vigueur de l'AGCS - c'est-à-dire pendant le reste de l'année en cours - il avait été décidé de créer le Groupe intérimaire des services financiers. La décision à cet effet avait été prise en bonne et due forme à la réunion du Sous-Comité tenue le 15 juillet; cette décision énonçait le mandat du Groupe, à savoir "suivre les progrès des négociations engagées en vertu du paragraphe 1 de la Décision sur les services financiers jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC et la création du Comité du commerce des services financiers".
5. En prévision de la poursuite des négociations sur les services financiers, la position admise était que les pays Membres disposaient d'un bref laps de temps pour examiner et mettre au point définitivement leurs engagements en matière d'accès aux marchés et de traitement national dans le domaine des services financiers, après quoi ils seraient libres d'améliorer, de modifier ou de retirer ces engagements. Le Président a noté qu'un volume très substantiel et important d'engagements était déjà contenu dans les listes et que l'objectif des travaux du Groupe restait de parvenir à un accord multilatéral, fondé sur l'obligation NPF, couvrant les services financiers. Le retrait d'engagements

dans ce secteur crucial - élément vital de l'Accord sur les services pour un très grand nombre de gouvernements - serait un résultat très regrettable pour le Cycle d'Uruguay et un mauvais début pour l'OMC. Il risquerait de retarder, pour de nombreuses années peut-être, la possibilité de créer dans ce secteur un ensemble commun de règles commerciales comportant l'engagement fondamental, et mutuellement accepté, de poursuivre la libéralisation.

Demandes de statut d'observateur

6. Le Président a rappelé que tous les signataires de l'Acte final étaient des participants aux négociations et qu'il avait été convenu que les demandes de statut d'observateur émanant d'autres gouvernements ou d'organisations intergouvernementales seraient examinées cas par cas. A partir des demandes reçues, il a été décidé que le statut d'observateur serait accordé à l'Equateur, au Taipei chinois, au Panama et à l'Arabie saoudite, ainsi qu'à la Banque mondiale, au FMI et à la CNUCED.

Etat d'avancement des négociations

7. Le Président a noté que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour pour permettre aux délégations de s'informer mutuellement de tout progrès qu'elles pourraient avoir réalisé dans les discussions bilatérales. Il espérait que les délégations feraient preuve d'un maximum de franchise, puisque la transparence venait au premier rang des préoccupations du Groupe.

8. Une délégation a annoncé qu'elle abandonnait "l'approche à deux niveaux" en ce qui concerne la libéralisation des services financiers. En effet, cette approche avait suscité une telle opposition que l'on n'y voyait plus une base constructive permettant de progresser, et il n'était pas prévu d'y revenir. Toutefois, cela ne voulait pas dire que les engagements déjà pris en matière de services financiers étaient jugés satisfaisants; au contraire, ils appelaient des améliorations. Des négociations avaient été entreprises à cette fin avec plusieurs pays. Notant qu'elle ne pensait pas que la libéralisation des marchés des services financiers puisse se produire du jour au lendemain, la même délégation avait informé les pays intéressés qu'elle était disposée à envisager des arrangements temporaires visant l'adoption progressive de mesures de libéralisation dans ce domaine, tant que ce serait nécessaire pour répondre aux préoccupations légitimes que suscitaient les effets de la libéralisation du marché sur leurs propres fournisseurs de services financiers. Cette délégation avait besoin d'obtenir des engagements garantissant un accès aux marchés pratiquement complet et le traitement national dans un délai clairement fixé, avant de pouvoir prendre des engagements d'ensemble relatifs à l'obligation NPF en matière de services financiers. De tels engagements restaient l'objectif souhaité des négociations. En ce qui concerne l'assurance, la même délégation a noté que son objectif était de parvenir à un ensemble d'engagements plutôt plus ambitieux de la part de pays qui étaient d'importants acteurs sur le marché de l'assurance. L'une des questions-clés était l'accès aux marchés et la possibilité pour la société étrangère de contrôler ses opérations sur les marchés étrangers.

9. Une autre délégation, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a souligné que le rôle du Groupe intérimaire n'était pas de négocier mais d'assurer un certain degré de transparence pour contribuer à l'avancement des négociations. Sa délégation avait l'intention de se rendre, dans un proche avenir, dans un certain nombre de pays afin d'obtenir que soient apportées aux listes d'engagements des améliorations dans le sens d'une expansion des activités couvertes, d'une grande flexibilité pour les différents types de présence commerciale et d'une meilleure qualité des consolidations. Le vaste objectif d'ensemble était d'obtenir le traitement national tant pour ce qui était du droit de premier établissement et de l'exécution d'activités sur place que dans le domaine de la fourniture transfrontières de services. Cette délégation a exhorté les pays qui avaient réduit leurs offres à la fin du Cycle d'Uruguay à revenir aux offres meilleures qu'ils avaient faites antérieurement, afin de fournir une base réaliste à la poursuite des négociations relatives aux services financiers.

10. Un certain nombre de participants ont souligné qu'ils souhaitaient négocier un ensemble considérablement amélioré d'engagements qui entreraient en vigueur sur une base NPF, et ont dit qu'ils avaient l'intention de participer activement aux travaux du Groupe. Pour progresser, il était important d'entamer aussitôt que possible de sérieuses négociations bilatérales.

11. Plusieurs délégations ont approuvé l'idée d'une transparence maximale dans le domaine des négociations sur les services financiers: l'un des moyens de l'assurer était d'organiser les réunions du Groupe immédiatement après les réunions bilatérales à Genève. Il a été souligné que, du point de vue de l'efficacité et des coûts, il serait préférable que des rencontres bilatérales, à Genève, précèdent les futures réunions multilatérales.

12. Donnant suite à une demande qui avait été formulée, les deux délégations intéressées ont informé les participants des résultats de leurs négociations en matière d'assurance, contenus dans le document intitulé "Mesures prises par le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Japon en matière d'assurance", distribué par la suite sous la cote S/IGFS/W/1. Il a été confirmé que ces mesures, qui portaient notamment sur l'approbation des produits visés et des taux d'assurance, la transparence et la protection procédurale, ainsi que sur la politique en matière de concurrence, et qui avaient été arrêtées entre les parties, seraient appliquées sur une base NPF. L'arrangement traitait de plusieurs aspects de l'assurance qui débordaient la portée des engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay, puisqu'il traitait de questions de déréglementation dans un certain nombre de domaines critiques et de prescriptions en matière de transparence allant au-delà de l'obligation de publication visée à l'article III de l'AGCS.

Examen des éventuels travaux techniques qui pourraient être nécessaires pour faciliter les négociations

13. Il a été demandé que le secrétariat distribue une compilation des offres relatives aux services financiers, et une décision a été prise en ces sens. Un certain nombre de pays ayant pris des mesures de libéralisation depuis la conclusion des négociations, au mois de décembre de l'année précédente, il a été suggéré qu'il serait utile, à des fins de transparence, que les délégations disposées à le faire informent le Groupe intérimaire, par l'intermédiaire du secrétariat, de ces mesures de libéralisation. Il a été suggéré en outre que l'on pourrait inclure, dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe, un point concernant les faits nouveaux intervenus dans le secteur des services financiers, point dont relèveraient les mesures de libéralisation comme celles qui venaient d'être mentionnées. Il était évident que l'objet d'un tel point de l'ordre du jour serait de permettre des échanges d'informations, et non de fournir un cadre multilatéral pour critiquer les mesures en question ou tenter de négocier des modifications de ces mesures.

Organisation des travaux futurs

14. Plusieurs participants ont estimé qu'il serait utile d'avoir des contacts et des négociations bilatéraux à Genève avant la réunion suivante du Groupe intérimaire, compte tenu du fait qu'il était indispensable, pour que cet exercice soit utile, qu'un nombre suffisant de gouvernements soient représentés par des personnes en mesure de prendre des décisions. Il était nécessaire de savoir bien à l'avance combien de délégations se proposaient de participer à ce processus bilatéral pour entreprendre les préparatifs requis dans les capitales. Un nombre appréciable de délégations ont souhaité que la date retenue pour les discussions bilatérales à Genève soit assez rapprochée, afin de permettre aux administrations nationales de commencer à examiner les offres qu'elles pourraient être en mesure de faire et les demandes qu'elles présenteraient. Une autre réunion du Groupe intérimaire, après les négociations, contribuerait utilement à accroître la transparence des échanges de vues bilatéraux.

15. Il a été suggéré que les pays qui souhaitaient avoir des contacts ou échanges de vues bilatéraux avec d'autres pays en informent ces derniers aussitôt que possible, afin que l'on sache dans quelle mesure cette possibilité suscitait un large intérêt, et que l'on puisse évaluer la nécessité de faire venir des experts des administrations nationales à Genève. En conclusion, le Président a proposé de tenir la réunion suivante du Groupe le jeudi 1er décembre, après les rencontres bilatérales qui seraient organisées par et entre les parties intéressées et qui auraient lieu dans les premiers jours de la même semaine. Cette proposition a fait l'objet, de la part d'une délégation, d'une réserve suspensive qui a ensuite été levée. Ces arrangements ont donc été confirmés.